

**COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS**  
**Mairie de VERT-EN-DROUAIS**



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS  
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75  
Email : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr  
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MAI 2020**

Le jeudi vingt-huit mai deux mille vingt, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au Foyer rural, 1 Place du Général de Gaulle, sous les présidences respectives de Madame Evelyne DELAPLACE, Maire, et de Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT, en qualité de doyenne de l'assemblée, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Mme DELAPLACE Evelyne, M. JEANPIERRE Pascal, Mme DUMON Florence, M. CASTEL Victoriano, Mme QUÉRU Béatrice, M. MATHA Olivier, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. JUMEAUX Bruno, Mme HERMELINE Jocelyne, M. PERDEREAU Bernard, Mme WISSOCQ Elodie, M. DIARD Marcel, Mme CAJET Odile, M. MONTEIRO Paulo, Mme GUICHARD-CHAUDAT Irène.

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Madame DUMON Florence.

**HUIS-CLOS**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :  
*« Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

*Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour	15
Votes contre	0
Abstention(s)	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Evelyne DELAPLACE, Maire sortant, rappelle les élections municipales du 15 mars dernier et transmet la présidence de l'assemblée à Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT, doyenne.

Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT, avec beaucoup d'émotion, prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Ce soir, en tant que doyenne du conseil municipale élu, j'ai l'honneur de présider cette « première séance » afin de procéder à l'élection de notre Maire. Je suis très fière, émue et ravie de prendre la route des 6 années à venir avec notre nouvelle équipe, qui je le souhaite de tout cœur s'investira avec « enthousiasme » et « bonne humeur » pour le bien de la commune et de nos concitoyens. »

Elle procède à l'appel des nouveaux membres élus et les déclare installés dans leurs fonctions au sein du conseil municipal.

Elle dénombre 15 conseillers présents et déclare le quorum atteint pour procéder à l'élection du Maire.

Elle donne lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Elodie WISSOCQ et Monsieur Marcel DIARD ont été désignés assesseurs par le conseil municipal.

Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT invite, donc, le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame Evelyne DELAPLACE se porte candidate au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Evelyne DELAPLACE	14 voix
--------------------------	---------

Madame Evelyne DELAPLACE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

### **CRÉATION DES POSTE D'ADJOINTS**

Madame Evelyne DELAPLACE, élue maire, rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

### **ÉLECTIONS DES ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats doivent comporter autant de noms qu'il y a de postes d'adjoints. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Le Maire a constaté la liste suivante :

- Liste de Madame Florence DUMON

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

La liste de Madame Florence DUMON :	15 voix
-------------------------------------	---------

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Florence DUMON, à savoir :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Florence DUMON,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Pascal JEANPIERRE,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Béatrice QUÉRU,
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Victoriano CASTEL.

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie à chaque conseiller municipal.

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer les commissions municipales, suivantes :

### *Commission Budget*

- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Victoriano CASTEL

### *Commission affaires scolaires - services périscolaire et extrascolaire*

- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Florence DUMON
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Elodie WISSOCQ
- Monsieur Marcel DIARD
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Paulo MONTEIRO

### *Commissions fêtes et cérémonies*

- Madame Béatrice QUERU
- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Madame Odile CAJET
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Irène GUICHARD - CHAUDAT
- Monsieur Paulo MONTEIRO
- Madame Florence DUMON

### *Commission Urbanisme - Travaux – Assainissement*

- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Marcel DIARD
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Elodie WISSOCQ

### *Commission Cadre de vie*

- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Béatrice QUÉRU
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Florence DUMON
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Irène GUICHARD -CHAUDAT

### *Commission en charge du personnel communal*

- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Monsieur Victoriano CASTEL

### *Commission Culture et référent office du Tourisme*

- Madame Florence DUMON
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Odile CAJET

*Commission Communication*

- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Madame Béatrice QUÉRU

*Commission Sociale*

- Madame Béatrice QUÉRU
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Jocelyne HERMELINE

**CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné comme correspondant défense et sécurité :  
☞ Monsieur Victoriano CASTEL

**TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR - DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Victoriano CASTEL, délégué titulaire et Madame Evelyne DELAPLACE, délégué suppléant, pour représenter notre commune au sein du syndicat Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir.

**EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE – REPRÉSENTANT TITULAIRE ET SUPPLÉANT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants de notre commune au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie :

- titulaire : Monsieur CASTEL Victoriano,
- suppléant : Madame DELAPLACE Evelyne.

**SAE PAQUETTERIE - DÉLÉGUÉS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné deux délégués qui représenteront, au nom de l'Agglomération du Pays de Dreux, notre commune au sein du syndicat du SAE Paquetterie :

- Monsieur JEANPIERRE Pascal,
- Madame DELAPLACE Evelyne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt-et-une minutes.

